



21.09.2023 - 10:17 Uhr

La base doit agir: Les demandes du Conseil de l'Église de la paroisse catholique d'Adligenswil à l'égard de l'évêché de Bâle et de la Conférence des évêques suisses



Lucerne (ots) -

Le Conseil de l'Église de la paroisse catholique d'Adligenswil va immédiatement verser la part de la taxe d'église normalement destinée à l'évêché de Bâle sur un compte bloqué. Il appelle toutes les paroisses du diocèse de Bâle ainsi que des cinq autres diocèses à faire de même. Il est convaincu que si la base ne prend pas d'initiatives, les déclarations de la Conférence des évêques suisses ne resteront que des paroles en l'air. Cette action est liée à quatre demandes concernant la publication des cas d'abus.

Depuis des décennies, on a connaissance d'abus au sein de l'Église catholique, et enfin des faits sont sur la table. Cependant, le Conseil de l'Église d'Adligenswil craint que les structures ne changent pas et qu'un changement culturel ne soit pas enclenché si la base n'agit pas et n'exerce pas de pression sur les dirigeants diocésains. Par conséquent, il souhaite donner le coup d'envoi et demande à l'évêché de Bâle, ainsi qu'à la Conférence des évêques suisses, ce qui suit:

1. **Enquêtes indépendantes:** Cela signifie aucune "enquête entre collègues". Les enquêtes doivent être confiées à une entité indépendante non ecclésiastique.
2. **Centre de signalement indépendant:** Il devrait être créé un organe de médiation indépendant et professionnel en dehors des structures ecclésiastiques, où les victimes peuvent se signaler sans conséquences pour elles, et où les signalements sont enregistrés et vérifiés de manière professionnelle.
3. **Pas de destruction de documents**, mais conservation de tous les documents dans un lieu indépendant, tel que les archives d'État.
4. **Les archives du nonce apostolique Martin Krebs doivent être ouvertes.** Nous nous attendons à ce que cela soit vigoureusement demandé.

Tant que ces demandes ne seront pas satisfaites, le Conseil de l'Église d'Adligenswil ne financera plus aucun diocèse qui reste inactif et ne prend aucune mesure. Par conséquent, le Conseil de l'Église d'Adligenswil appelle toutes les paroisses en Suisse à faire de même. À titre d'exemple, l'Église nationale du canton de Lucerne verse un pourcentage de ses recettes de la taxe d'église à l'évêché de Bâle. Si tous les dix cantons du diocèse participaient, l'évêché de Bâle, ou l'évêque, manquerait à lui seul de 3,8 millions de francs suisses. Cela l'empêcherait d'accomplir ses missions.

La présidente du Conseil de l'Église, Monika Koller Schinca, déclare: "Ce que nous avons entendu au sujet de notre Église ces derniers jours est honteux et accablant. Nous sommes consternés et solidaires de toutes les personnes touchées. Maintenant, une enquête sans faille et des mesures fermes sont nécessaires. Nous le prenons au sérieux."

De plus, le Conseil de l'Église d'Adligenswil attend de la Conférence des évêques suisses qu'elle s'engage de manière claire et décisive pour initier un changement culturel et une refonte fondamentale du système. Cela signifie:

- **L'abolition du célibat obligatoire.** Ceux qui estiment que cette forme de vie leur convient pourront toujours la vivre, mais elle ne sera plus obligatoire pour la prêtrise.
- **L'égalité des femmes dans l'Église.**

Le Conseil de l'Église comprend chaque défection de l'Église. À ses yeux, ce qui est plus important, c'est un soulèvement symbolique, une révolte de la base. Il faut veiller à ce que les défections n'entraînent pas une perte de ressources financières et que les personnes vulnérables, comme les jeunes, les familles, les personnes âgées et les associations, ne soient pas les victimes de cette situation.

La paroisse catholique d'Adligenswil

La paroisse catholique d'Adligenswil fait partie de la région pastorale "meggerwald pfarreien" et de la région de l'évêché de Saint-Victor de l'évêché de Bâle. Le Conseil de l'Église de la paroisse catholique d'Adligenswil représente environ 2'700 catholiques. Le diocèse de Bâle compte 812'000 catholiques, soit environ 27.7% (2021) de la population résidente du territoire du diocèse.

Contact:

Monika Koller Schinca
Présidente du Conseil de l'Église de la paroisse d'Adligenswil
079 523 87 82*
monika.koller@kpm.ch

*Joignable le 21 septembre de 13h à 15h. Monika Koller Schinca apprécierait que les médias prennent contact par écrit et fournissent leurs questions et leurs coordonnées. Elle répondra rapidement.

Medieninhalte



Église paroissiale Saint-Martin d'Adligenswil / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100096783 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100096783/100911562> abgerufen werden.